

Au Griffon
Monsieur

A Paris le 25. May 1683.

N. 200.

Dans ma lettre dernière de Venise j'ay oublié de
vous demander l'intermédiaire des Papiers que le S.^r
de Maucoit aura, & levez à S. A. Je ne me
souviens pas de l'avis avec de Hollande; cependant
il importe que j'en aye connaissance. On ne trouve
par icy le Traité que ce Comintor de Prusse aura
faict sur le Chang des Princes. Le sieur de Curieux
de l'Ordre, si vous en pouvez recouvrer un exemplaire,
vous m'obligera de me l'envoyer avec led. inventaire
soit par un courrier voyage de l'ordinaire ou par
flieurs. Ce n'est icy qu'un mot à la haste, et
mes provisions

Je vous de prier de ^{qui} l'intermédiaire d'arriver
comme aussi ^{elle} de M. de M. Les Consuls,
que je vous prie d'assister de mon écrivain
et de ce que j'employe sur leurs ^{pour} raisonnemens
sur l'affaire de Malte comme ^{il appartient} ~~il appartient~~

Pour celle du Principal, puis que S. A. Madame
s'en est déjà déclaré si avant comme vous avez veu
par ma lettre du 10. Avril, je m'assure qu'on aura
la prudence et la discrétion d'en demeurer là jusques
au terme que sad. Abt. a défini qui, par la grace de
Dieu, ne sera plus guère long, et vous sçavez bien d'ailleurs
où il appartient que c'est à elle qu'on s'attend.

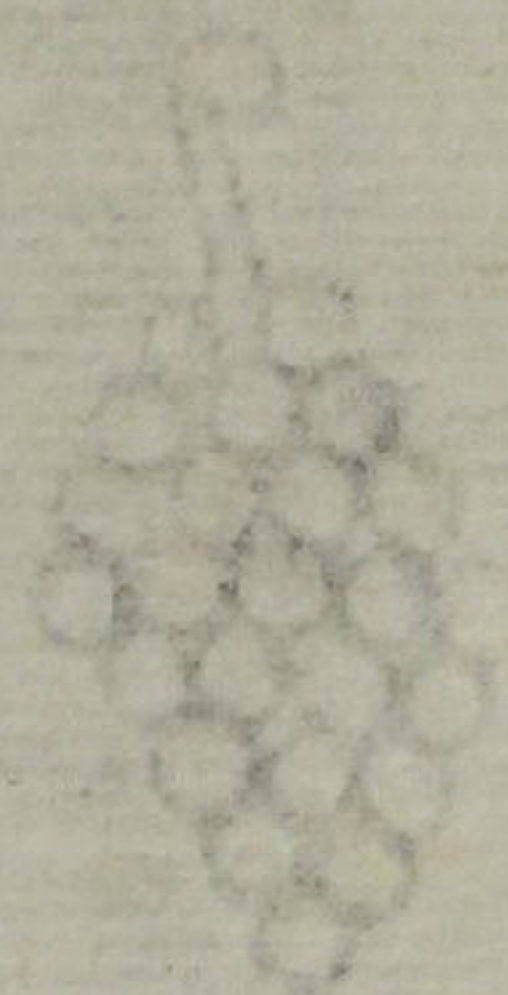
Il n'est pas seulement raisonnable que je m'abstienne
d'agir, contre l'Arrêt du Roy, mais ^{intende} ~~intende~~ ~~intende~~
Après de ne prendre aucune connaissance de ce qui
peut préjudiciable à S. A. Tout ce ~~que~~ que je puis faire
lors, c'est de servir, comme je fais, les Termes de remembrance
Le tout qu'on leur va faire sous prétexte de cet Arrêt
sans vouloir écouter les offres par trop raisonnables

qu'ils ne crussent de faire pour assurance de ~~quelque~~ ne
doit que d'attendre congneux d'entreban propre main.

peudem il est vray que les quartiers s'accumulent
mais vous devez scauoir que le s^r. Alibert ^{n'a pas la parole de} ~~est~~ ^{fourmi} ~~ici~~
sur diu^{er}s ordonnances de S. A. ^{jusqu'à} ~~le~~ 25. ou 26. V. L'année
qui a eue de saue.

qui
à la l'ontz ~~l'ontz~~ l'ontz le Tidow,

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



A Paris
25. may
1663.

Memoire;

N. 201.

que je vien de recevoir avec beaucoup de satisfaction
La tri-obligante Lettre qu'un bon nombre de Vaux
Catholiques de S. A. m'ont fait l'honneur de ~~me~~
~~me~~ ^{deposer entre mes mains} envoyer pour marque et assurance de leur
dévotion et leur parfaite obéissance et loyauté envers
leur Prince souverain.

que ce jourd'hui mesme j'ay lue la dite Lettre
en mon ~~Par~~ Paquet à S. A. Madame, qui, j'y
m'assure, se trouva fort edifié & de voir la
calomnie dont on a souvent tenté de noircir ce
grand et le corps des Catholiques d'orange,
de l'innocence par une si grande & de l'innocence
et aura bien la bonte de m'ordonner d'en témoigner
son contentement à tous ces ^{par des paroles} ~~seigneurs~~
qu'il ne faut point douter qu'elle ne travaille
^{volontiers} ~~seulement~~ à servir par les efforts de sa faveur
aux occasions qui s'en présentent.

que Monsieur le Comte de Soanen ayant prié
la Prince de m'écrire depuis peu de jours sur ce
même sujet et avec de mêmes termes, j'ay
eu soin de l'en faire informer par un autre
Memoire; dans lequel ayant proposé une chose
qu'on ne s'attendoit que j'ay ~~me~~ me promettre
que ces Messieurs trouvoient assez conforme à
leur ~~propres~~ inclinations, je les supplie de trouver
bon que je me rapporte à la communication que
leur en sera faite, et au reste de disposer
à leur plaisir ^{de} comme bon leur semblera
ou ils me jugeront capable de leur en rendre.

[The text on this page is extremely faint and largely illegible due to fading and bleed-through from the reverse side. It appears to be a continuation of a letter or document.]